



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Les secteurs agricoles dans les contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC)

Les domaines prioritaires pour un appui international





Les secteurs agricoles dans les contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC)

Les domaines prioritaires pour
un appui international

Les appellations employées dans ce document d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce document d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

© FAO, 2017

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce document d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherche ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les documents d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	iv
<i>Résumé exécutif</i>	v
1. INTRODUCTION	1
2. LE PROCESSUS DES CPDN (INDC)/CDN (NDC)	3
<i>Transformer les CPDN/INDC en CDN/NDC</i>	3
<i>Mettre en œuvre les engagements des CDN/NDC</i>	3
<i>Suivre et rendre compte</i>	3
<i>Faire un bilan mondial</i>	4
<i>Les prochaines contributions déterminées au niveau national</i>	4
3. EXAMEN DES BESOINS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	5
<i>Transfert de technologies</i>	5
<i>Besoins en matière de capacités</i>	5
<i>Soutien financier</i>	6
<i>Enquêtes sur la mise en œuvre des CDN/NDC</i>	6
4. DOMAINES D'INTERVENTION	9
<i>Domaine d'intervention 1</i>	
<i>Respect du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris</i>	10
<i>Domaine d'intervention 2</i>	
<i>Cadres politiques cohérents pour l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles</i>	12
<i>Domaine d'intervention 3</i>	
<i>Recherche, analyse et outils</i>	14
<i>Domaine d'intervention 4</i>	
<i>Développement des capacités de mise en œuvre et d'action dans les secteurs agricoles</i>	16
<i>Domaine d'intervention 5</i>	
<i>Investissements dans le développement des secteurs agricoles</i>	18
5. CONCLUSION	21
<i>Références</i>	23



©FAO / Swiatoslaw Wojtkowiak

REMERCIEMENTS

Ce document a été rédigé par Nicholas Ross et Astrid Agostini de la Division du Climat et de l'Environnement (CBC), sous la direction générale de Martin Frick, directeur de la Divisionu CBC.

Les auteurs expriment toute leur reconnaissance, pour leurs précieuses contributions, à Alexandre Meybeck (AGDD), Janie Rioux (CBC), Tarub Bahiri (FIAF), Alessandro Spairani (ESA), Ewald Rametsteiner (SP2), Daniela Kalikoski (SP3), Tina Farmer (DDN) et Melanie Pisano (CBC). Les auteurs souhaitent également remercier la graphiste, Maria Guardia.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Accord de Paris est une réalisation historique, qui marque une étape décisive de la riposte internationale face aux changements climatiques. L'accord a été établi à partir des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC - *Intended Nationally Determined Contributions*), qui ont été soumises par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Comme l'indique l'étude de la FAO, *L'analyse des secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC)*, (uniquement disponible en anglais), les secteurs agricoles (incluant les cultures, l'élevage, la foresterie, les pêches et l'aquaculture) occupent une place prépondérante dans ces engagements nationaux. Il est, en effet, de plus en plus reconnu à l'échelle internationale que l'action en faveur du climat au niveau des secteurs agricoles peut influencer et transformer la riposte face aux changements climatiques, et peut être un élément moteur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les pays en développement seront à la tête de la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC - *Nationally Determined Contributions*). Quant à la communauté internationale, elle s'est engagée non seulement à les appuyer dans ce processus, mais aussi à les aider à se conformer aux exigences de l'Accord de Paris en matière de comptes rendus, et à renforcer leurs ambitions dans les futurs cycles des contributions. Appuyer les secteurs agricoles devrait être une priorité pour la communauté internationale, au regard de leur importance dans les CPDN/INDC et de leur potentiel pour rehausser les niveaux d'ambition en matière d'adaptation et d'atténuation.

La FAO a élaboré ce document, *Les secteurs agricoles dans les contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC): les domaines prioritaires de l'appui international*, afin de guider la communauté internationale quant à l'aide qu'elle peut apporter. Le présent document se fonde sur l'étude de la FAO *L'analyse des secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC)*. Il identifie les difficultés rencontrées par les pays en développement qui les empêchent de respecter leurs engagements et d'atteindre leurs ambitions dans les secteurs agricoles. Il identifie également les types d'appuis nécessaires pour remédier à de telles difficultés. Ces appuis sont classés selon cinq domaines d'intervention:

1. Respect du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris

2. Cadres politiques cohérents pour l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles

3. Recherche, analyse et outils

4. Développement des capacités de mise en œuvre et d'action dans les secteurs agricoles

5. Investissements dans le développement des secteurs agricoles

Il est nécessaire que la communauté mondiale augmente rapidement son appui au niveau de ces cinq domaines. Les organisations internationales, les agences techniques, les institutions financières et les autres acteurs doivent travailler en étroite collaboration avec les pays en développement, dans le but de mettre en place une réponse coordonnée qui permette de relever tous ces défis.



I. INTRODUCTION

En 2015, la communauté internationale a pris trois engagements historiques afin de relever les défis majeurs du XXI^{ème} siècle. En septembre de cette année, avec l'adoption du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, les pays ont clairement exprimé leurs considérables ambitions en faveur d'un monde libéré de la faim, équitable et respectueux de l'environnement. La communauté internationale a également adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en se mettant d'accord sur les moyens financiers et non financiers pour réaliser le Programme 2030. Enfin, en décembre de cette même année, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté l'Accord de Paris sur le climat.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays développés et les pays en développement se sont engagés à faire leur part pour assurer une transition vers un futur résilient au climat et à faibles émissions. Cette réalisation historique de la diplomatie multilatérale constitue une avancée majeure dans le discours sur les changements climatiques. En effet, elle reconnaît que les ambitions du Programme 2030 - en particulier l'élimination de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition - ne peuvent être réalisées sans une action concertée sur les changements climatiques, et que l'action en faveur du climat peut être un moteur de développement durable.

L'Accord de Paris a été bâti sur les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC) que les Parties ont soumises à la CCNUCC. Au cours des prochaines années, les Parties vont transformer leurs CPDN/INDC en premières contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC)¹ - principaux cadres stratégiques nationaux dans lesquels les Parties communiqueront à la communauté internationale leurs engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et rendront compte des progrès réalisés pour les atteindre.

L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption de façon universelle par les Parties à la COP21, à Paris². Les Parties se concentrent désormais sur les moyens de mettre en œuvre leurs engagements. Le processus, permettant de passer d'objectifs de haut niveau à des actions concrètes, nécessitera une planification considérable et une coordination interministérielle et intersectorielle très importante. Des ressources financières seront également nécessaires pour réaliser des investissements qui permettent d'avoir un impact sur le terrain.

Les pays joueront un rôle de premier plan quant à la planification, la mise en œuvre, le suivi, la communication et, au final la révision de leurs CDN/NDC. La communauté internationale, incluant les acteurs étatiques et non étatiques, a la responsabilité d'appuyer les pays en développement tout au long de ce processus. Les pays développés se sont engagés, à plusieurs reprises, à assurer un transfert de technologies, un renforcement des capacités et un soutien financier en faveur des pays en développement. Il est important de souligner que, dans le cadre de l'Accord de Paris et de ses décisions, les pays développés ont réitéré leur engagement antérieur, consistant à consacrer au moins 100 milliards de dollars par an au financement de la lutte contre les changements climatiques en faveur des pays en développement d'ici 2020. Ils ont également convenu d'établir un objectif plus ambitieux en matière de financement lié au climat à partir de 2025.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient ses États membres dans la lutte contre les changements climatiques, et les aide à mettre en œuvre un développement durable par des interventions au niveau des secteurs agricoles (incluant les cultures, l'élevage, la foresterie, les pêches et

¹ Une Partie peut réviser sa CPDN/INDC - par exemple, pour augmenter le niveau d'ambition, ou fournir des détails supplémentaires sur les objectifs sectoriels et/ou les plans pour les atteindre - avant de les soumettre en définitive en tant que CDN/NDC. Toutefois, à moins qu'une Partie n'en décide autrement, sa CPDN/INDC deviendra sa première CDN/NDC lors de la soumission de son instrument de ratification de l'Accord de Paris.

² Le seuil de ratification de l'Accord de Paris - ratification par au moins 55 pays représentant au total 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre - a été atteint le 5 octobre 2016, beaucoup plus tôt que ne l'avaient prévu de nombreux observateurs. L'article 21 de l'Accord de Paris stipulait que l'Accord entrerait en vigueur 30 jours après le dépassement de ce seuil.



l'aquaculture). Une récente évaluation des CPDN/INDC, réalisée par la FAO, indique que cet appui est urgent. L'ouvrage *L'Analyse des secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC)*³ présente des conclusions détaillées sur la façon dont les secteurs de l'agriculture sont traités dans les CPDN/INDC des pays. Plus de 85% des pays en développement font référence à l'agriculture et/ou à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) dans leurs contributions en matière d'atténuation. Parmi les pays en développement qui ont spécifié des engagements ou des mesures d'adaptation dans leurs CPDN/INDC, plus de 90 pour cent font référence aux secteurs agricoles dans ce contexte. De nombreux pays ont également identifié le potentiel pour les secteurs agricoles de fournir des synergies entre l'atténuation et l'adaptation, ainsi que des retombées bénéfiques sur les plans économique, environnemental et social. Plus de 30 pays font explicitement référence dans leurs CPDN/INDC à l'Agriculture intelligente face au climat (AIC), y compris dans une optique de prise en compte des synergies entre l'adaptation et l'atténuation. La considération de ces synergies témoigne de la dynamique croissante de l'action en faveur du climat dans ces secteurs, ainsi que des possibilités de synergies et du besoin d'appui international correspondant. S'appuyant sur les résultats de cette analyse, le présent document décrit les principaux types d'appui dont les pays en développement auront besoin pour efficacement planifier, mettre en œuvre, suivre et communiquer leurs engagements dans les secteurs agricoles et, en définitive, rehausser leurs ambitions dans les années à venir. Ce document a pour objectifs d'identifier les domaines d'appui prioritaires, lesquels découlent des engagements des pays et des exigences connexes dans le cadre de l'Accord de Paris, et de guider la FAO et les autres acteurs internationaux dans la planification et la mise en œuvre de cet appui.

L'importance des secteurs agricoles dans la réponse aux changements climatiques

Les secteurs agricoles constituent les fondements des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et de la nutrition d'une proportion importante de la population des pays en développement, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables. Ils font simultanément partie des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques, ce qui souligne la nécessité de renforcer les mesures d'adaptation et de rehausser le niveau d'ambition.

Les secteurs agricoles sont également responsables d'environ un cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), et ont donc un rôle important à jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Ils ont un rôle tout aussi important à jouer dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Par exemple, les secteurs agricoles représentent environ 70% de l'utilisation mondiale d'eau douce.

L'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles n'est pas seulement une nécessité, mais c'est aussi une opportunité. Les investissements dans un développement agricole productif, durable et résilient face aux changements climatiques peuvent à la fois : améliorer la productivité, la production et les revenus ; développer la résilience ; contribuer à la gestion durable des ressources naturelles telles que l'eau ; et offrir des bénéfices en matière d'atténuation, en allégeant la pression qui conduit à la déforestation, et en améliorant la séquestration du carbone.

³ Cette publication est disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/3/a-i5687e.pdf> (en anglais)

2. LE PROCESSUS DES CPDN (INDC)/CDN (NDC)

Dans les années à venir, les pays vont s'engager dans un processus continu d'élaboration, de mise en œuvre, de compte rendu et, au final, de révision de leurs CDN/NDC tous les cinq ans. Les exigences formelles de ce processus (présentées ci-dessous) permettent de fournir des informations sur les types de soutien que de nombreux pays en développement demanderont à la communauté internationale.

Transformer les CPDN/INDC en CDN/NDC

Les Parties sont invitées à soumettre leurs premières CDN/NDC, au plus tard lors de la soumission de leur instrument de ratification de l'Accord de Paris⁴. La première CDN/NDC soumise par une Partie peut inclure les mêmes engagements que ceux spécifiés dans la CPDN/INDC, ou présenter une version révisée, soit: dont l'ambition est améliorée; qui fournit des détails supplémentaires sur les objectifs (par exemple désagrégeant des objectifs de réduction pour l'ensemble de l'économie en objectifs sectoriels); et/ou qui spécifie les stratégies/plans pour atteindre les objectifs. À moins qu'il n'en soit spécifié autrement par la Partie elle-même, ses CPDN/INDC deviendront des CDN/NDC lors de la soumission de son instrument de ratification de l'Accord de Paris.⁵

Mettre en œuvre les engagements des CDN/NDC

Les processus utilisés par les Parties pour mettre en œuvre leurs CDN/NDC sont divers et variés. Les contributions étant elles-mêmes construites selon des modalités différentes, les CPDN/INDC et CDN/NDC ne peuvent qu'être hétérogènes. Par exemple, de nombreux pays fixent leurs cibles (au moins en partie) sur la base de politiques et stratégies déjà existantes, alors que d'autres n'ont pas encore défini les mesures spécifiques qu'ils poursuivront pour atteindre leurs objectifs. Parmi les pays où les politiques et stratégies existantes sont à la base des CPDN (INDC)/CDN (NDC), certains peuvent en être aux premiers stades de la mise en œuvre, tandis que d'autres peuvent être plus avancés. Certains pays peuvent adopter une approche plus centralisée lors de la mise en œuvre des CDN/NDC, notamment en élaborant un plan national détaillé qui spécifie les mesures concrètes. D'autres pays peuvent adopter une approche plus décentralisée, laquelle peut inclure de déléguer la responsabilité de la réalisation des objectifs aux parties prenantes sectorielles ou aux autorités infranationales.

Malgré cette hétérogénéité, les étapes communes à la mise en œuvre des CDN/NDC dans les pays en développement, sont susceptibles d'inclure: l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan national de mise en œuvre des CDN/NDC; l'identification des mesures politiques appropriées d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs pertinents; la mobilisation des ressources financières et des soutiens nationaux et internationaux; la mise en œuvre des mesures politiques par le biais de lois, de réglementations et de dépenses; et la facilitation/coordination des actions avec les acteurs non étatiques.

Suivre et rendre compte

L'article 13 de l'Accord de Paris établit un «cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui» afin de suivre les progrès accomplis par les Parties. Sur une base biennale, les Parties présenteront:

i) les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques; (ii) les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national⁶. La décision 1/CP.21 prévoit que toutes les Parties respecteront ces exigences, à l'exception des

⁴ Comme prévu au paragraphe 22 de la décision 1/ CP.21.

⁵ Comme prévu au paragraphe 22 de la décision 1/CP.21, si une Partie a communiqué une contribution prévue déterminée à l'échelon national avant d'avoir rejoint l'Accord, cette Partie doit être considérée comme ayant satisfait à l'exigence de soumission de la CDN/NDC lors de la soumission de son instrument de ratification, sauf indication contraire.

⁶ Comme prévu à la décision 1/CP.21, les lignes directrices spécifiques à la mesure, la notification et la vérification (MNV) des émissions et des absorptions doivent encore être négociées. L'Accord de Paris précise seulement que les méthodes constituant de bonnes pratiques, adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, devraient être utilisées. De même, les informations à fournir par les Parties pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national, ainsi que les procédures pour fournir ces informations, sont encore à définir par le Groupe de travail ad hoc sur l'Accord de Paris (APA). Les propositions devraient être présentées pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).



pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) qui soumettront ces informations à leur discrétion. En outre, les pays développés sont tenus de communiquer le soutien financier, le transfert de technologies et l'appui au développement des compétences qu'ils ont fournis aux pays en développement. Les pays en développement sont priés d'indiquer les soutiens qu'ils ont reçus ainsi que leurs besoins supplémentaires dans ces domaines. Un examen technique par des experts évaluera les informations fournies par les Parties au titre de l'article 13.

Bien qu'il n'y ait aucune exigence formelle, les Parties sont également invitées à fournir des informations sur les effets des changements climatiques et sur les progrès en matière d'adaptation, dans le cadre d'une «communication relative à l'adaptation». Bien que l'article 7 de l'Accord de Paris encourage ces communications relatives à l'adaptation, il précise également que ce processus ne devrait pas créer de charge supplémentaire pour les Parties des pays en développement. Ainsi, de nombreuses Parties fourniront probablement ces informations dans le cadre du processus de révision des progrès réalisés en matière de mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national, ou dans le cadre de leurs communications nationales.

Faire un bilan mondial

L'Accord de Paris prévoit un processus d'évaluation des progrès au niveau international, en matière de lutte contre les changements climatiques, tous les cinq ans, à compter de 2023⁷. À ces intervalles, les Parties s'engagent à faire un bilan au niveau mondial des niveaux d'ambition et de mise en œuvre, au regard des objectifs tels qu'ils sont disposés à l'article 2 de l'Accord de Paris. Ce bilan mondial doit prendre en considération l'atténuation, l'adaptation, et les moyens de mise en œuvre et d'appui. Il est prévu que processus donne une nouvelle impulsion pour hausser les niveaux d'ambition du prochain cycle quinquennal des contributions (CDN/NDC).

Dans le paragraphe 20 de la décision 1 /CP.21, les Parties ont également convenu d'un dialogue de facilitation en 2018, afin d'examiner les efforts collectifs et les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un bilan mondial officiel, ce dialogue de facilitation fera néanmoins le bilan des progrès accomplis, dans le but de relever les niveaux d'ambition à long terme.

Les prochaines contributions déterminées au niveau national

Les Parties sont tenues de présenter de nouvelles contributions déterminées au niveau national tous les cinq ans. Les Parties sont invitées à les fournir au moins 9 à 12 mois avant la réunion concernée de la Conférence des Parties. À chaque cycle quinquennal, chaque Partie doit relever le niveau global d'ambition de sa contribution par rapport au précédent. En raison de l'hétérogénéité des contributions soumises - certaines CPDN/INDC et CDN/NDC indiquent des engagements de mise en œuvre sur une période de cinq ans et d'autres sur une période de 10 ans; certaines commencent en 2020 et d'autres en 2021 - il n'existe actuellement aucun alignement des cycles de CDN/NDC. Cette question a été reportée à la Conférence des Parties agissant comme première réunion des Parties à l'Accord de Paris⁸.

⁷ Comme prévu à l'article 14.2 de l'Accord de Paris.

⁸ Le rythme rapide auquel les Parties ont ratifié l'Accord de Paris a donné lieu à une entrée en vigueur rapide. La Conférence des Parties agissant comme première réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA1) s'est déroulée conjointement avec la COP22 et la CMP12 à Marrakech.

3. EXAMEN DES BESOINS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Plusieurs organisations internationales et régionales ont évalué les CPDN/INDC pour définir le niveau global d'ambition des Parties, la manière dont les secteurs spécifiques sont inclus/abordés, et les besoins d'appui nécessaires (le cas échéant) identifiés par les pays en développement. Parmi les études les plus importantes sur les secteurs agricoles, sont comprises:

- *L'analyse des secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC) (FAO, 2016).*⁹ (disponible uniquement en anglais)
- *Rapport de synthèse actualisé sur l'effet global des contributions prévues déterminées au niveau national, Note du Secrétariat (Secrétariat de la CCNUCC, 2016).*¹⁰
- *Comment les pays prévoient-ils de répondre à l'adaptation aux changements climatiques et à son atténuation au niveau de l'agriculture? Une analyse des contributions prévues déterminées au niveau national (CCAFS, 2015).*¹¹ (disponible uniquement)

Les principales conclusions de ces trois évaluations, en ce qui concerne les besoins en matière d'appui à la mise en œuvre des CPDN (INDC)/CDN (NDC)¹², sont examinées ci-après. Cet examen permet d'indiquer les obstacles et les lacunes existants dans ce domaine, et par conséquent, d'éclairer la réflexion sur les types d'appui que la communauté internationale devrait privilégier et fournir.

Transfert de technologies

Les pays ont transmis une gamme de besoins en lien avec le transfert de technologies. Certains pays ont fait référence à des technologies qui permettent d'appuyer la planification et le suivi, y compris les technologies d'observation et de surveillance du climat, ainsi que les systèmes d'alerte précoce. D'autres pays ont évoqué le besoin de technologies qui appuieraient concrètement les mesures en faveur du climat, comprenant: les énergies renouvelables; l'optimisation énergétique; les technologies de gestion des ressources en eau (y compris l'irrigation et la gestion des eaux usées); et les systèmes de transport résilients, entre autres.

En ce qui concerne le transfert de technologies dans les secteurs agricoles, certains pays ont souligné le besoin de technologies qui appuient la planification de politiques, ainsi que la mesure, la notification et la vérification (MNV). Les exemples incluent les systèmes d'information géographique, le soutien à la télédétection, ainsi que les technologies permettant d'élaborer et d'entretenir les inventaires forestiers. D'autres pays font référence aux technologies nécessaires pour appuyer concrètement l'action en faveur du climat au niveau des secteurs agricoles, telles que des technologies bioénergétiques plus efficaces. D'autres pays ont fait état de leur intention de renforcer la résilience aux changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes et à la conservation des ressources et de la diversité génétiques. Enfin, d'autres pays ont également mentionné l'importance de la diversité et des ressources génétiques dans le contexte de l'atténuation, y compris en ce qui concerne l'amélioration des races animales d'élevage.

Besoins en matière de capacités

En matière de renforcement des capacités, les pays ont fait référence en particulier à leurs capacités techniques, en mettant notamment l'accent sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures

⁹ Cette publication est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i5687e.pdf>.

¹⁰ Ce document est disponible à l'adresse suivante: unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf.

¹¹ Ce document est disponible à l'adresse suivante: www.landscapes.org/glf-2015/wp-content/uploads/sites/9/2015/12/CCAFS-INDC-info-note-Final.pdf.

¹² Il est important de noter que peu de pays ont fourni des informations sur les domaines spécifiques pour lesquels ils souhaitent recevoir une assistance de la communauté internationale. Cette faible participation suggère que de nombreux pays en développement peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour identifier leurs besoins spécifiques en matière d'appui.

d'adaptation, l'analyse coûts-bénéfices et l'élaboration de plans de financement sectoriels. Certains ont évoqué la nécessité de créer entièrement de nouvelles institutions pour faciliter la mise en œuvre des CDN/NDC. D'autres ont évoqué la nécessité de renforcer les capacités existantes de manière à : impliquer les parties prenantes et faciliter les processus inclusifs de planification et de mise en œuvre; formuler de nouvelles stratégies, politiques et lois; réviser les politiques et plans nationaux existants, y compris en intégrant les considérations liées aux changements climatiques; suivre et évaluer les interventions; suivre les émissions et les puits de GES, ainsi que les besoins et les progrès accomplis en matière d'adaptation; et améliorer la prise de conscience et la sensibilisation sur les questions critiques, en particulier sur les impacts des changements climatiques et les besoins en matière d'adaptation.

Certains pays ont également souligné le besoin de renforcer leurs capacités dans les secteurs agricoles, incluant les bonnes pratiques pour mettre œuvre une gestion durable des forêts, ainsi que le besoin d'un appui aux activités de boisement et de reboisement. Certains pays ont demandé une formation sur la façon de calculer les émissions et les absorptions de GES issues des secteurs agricoles. Enfin, certains pays ont mentionné la nécessité d'élaborer des politiques et/ou de mettre en place des institutions (en relation avec l'initiative REDD + par exemple).

Soutien financier

Environ 30% des pays ont inclut, dans leurs CPDN/INDC, l'estimation de leurs besoins financiers. Près de 150 pays - principalement les pays les moins avancés (PMA), les autres pays en développement et les pays à économie en transition - précisent leur intention de demander un soutien financier international pour leurs contributions à l'adaptation et/ou à l'atténuation. Cependant, toute comparaison entre pays est difficile compte tenu de la grande hétérogénéité des méthodes employées, de l'utilisation d'horizons temporels différents, et, au niveau national, de contextes et d'ambitions distincts.

Néanmoins, les CPDN/INDC fournissent quelques indications sur les besoins et exigences en matière de financement. Tous les PMA qui ont soumis des CPDN/INDC ont souligné la nécessité d'un soutien financier. Selon le CCAFS, les sources de financement les plus fréquemment citées sont: le financement international (74 Parties); le financement public national (45); le Fonds vert pour le climat (28); le financement privé national (21); le financement international privé (14); le Fonds pour l'environnement mondial (13); et le Fonds pour l'adaptation (10).

Parmi les Parties qui ont estimé avoir besoin de financement pour l'adaptation, seules 16 Parties ont expressément fait référence à des besoins de financement pour des mesures d'adaptation des secteurs agricoles, dont 12 pays-Parties sont en Afrique. Parmi les Parties qui ont estimé les coûts liés à la réalisation de leurs objectifs d'atténuation, 16 ont inclut les coûts associés aux mesures d'atténuation liées à l'agriculture et à l'utilisation des terres.

Enquêtes sur la mise en œuvre des CDN/NDC

Collectivement, les CPDN/INDC ne donnent que peu de détails sur les besoins d'appui des pays en développement. À ce titre, certaines entités ont mené des enquêtes pour savoir dans quel domaine et de quelle manière structurer leur soutien, telle que l'étude réalisée par le PNUD au cours des Dialogues techniques régionaux et des formations techniques sous-régionales sur les CDN/NDC¹³, organisés par le PNUD et la CCNUCC. Cette étude a traité les réponses de 58 pays en développement, dont 11 pays sont de petits États insulaires en développement (PEID) et 19 d'entre eux sont des pays les moins avancés (PMA).

¹³ Les résultats de l'étude sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience/country-needs-support-for-implementation-of-nationally-determine.html>

L'étude du PNUD a révélé que les répondants ont identifié le plus souvent un besoin en développement des capacités et en appui technique, relatif à: (i) la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des CDN/NDC (77%); (ii) l'élaboration de plans de mise en œuvre des CDN/NDC (67%); (iii) l'élaboration/ l'amélioration de systèmes de base et de suivi d'informations (62%); et (iv) le renforcement des structures institutionnelles et des mécanismes de coordination (61%). D'autres domaines clés ont été identifiés comme extrêmement pertinents, tels que l'estimation des coûts de mise en œuvre des CDN/NDC (59%) et la sensibilisation et l'appropriation des CDN/NDC au niveau national (59%). Au moment de l'étude, au premier semestre de 2016, plus des deux tiers des répondants n'avaient pas encore commencé à planifier la mise en œuvre de leurs CDN/NDC (34%), ou venaient seulement d'engager des discussions avec les parties prenantes concernées (33%).





4. DOMAINES D'INTERVENTION

Les besoins en matière d'appui, identifiés par les pays en développement et les partenaires internationaux mettent en évidence plusieurs domaines d'intervention que la communauté internationale devrait privilégier. La délivrance de cet appui est essentielle pour aider les pays en développement à respecter leurs engagements vis-à-vis des changements climatiques, à rendre compte de leurs progrès en la matière et à renforcer leurs ambitions. Ce qui suit n'est pas une liste exhaustive des interventions qui seraient nécessaires. Les différences entre les contextes, les engagements et les priorités des pays rendent toute évaluation délicate. Cette section fournit plutôt une vue d'ensemble des types de lacunes qui empêchent de nombreux pays en développement de s'acquitter de leurs engagements et d'atteindre leurs ambitions dans les secteurs agricoles, ainsi que des types de solutions qui permettent de répondre à ces lacunes. Celles-ci sont regroupées selon cinq domaines d'intervention pour lesquels la communauté internationale devrait accroître la disponibilité de son appui¹⁴.

Certains domaines d'intervention nécessiteront de la part des pays qu'ils s'engagent dans de nouveaux domaines de travail. C'est particulièrement le cas du domaine d'intervention 1 puisqu'il implique, pour de nombreux pays en développement, des exigences en matière de suivi et de compte-rendu, qui sont plus exhaustives/complètes que celles demandées par le Protocole de Kyoto. D'autres domaines d'intervention s'appuient sur des travaux existants, en cours dans la plupart des pays et régions¹⁵, mais qui doivent être mieux coordonnés et développés à plus grande échelle.



Respect du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris



Cadres politiques cohérents pour l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles



Recherche, analyse et outil



Développement des capacités de mise en œuvre et d'action dans les secteurs agricoles

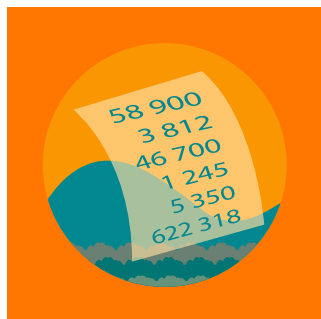


Investissement dans le développement des secteurs agricoles

¹⁴ Certains domaines d'intervention se chevauchent car ce sont les éléments interdépendants d'un processus plus vaste. Dans la mesure du possible, ces domaines et/ou sous-domaines d'intervention interdépendants et qui se chevauchent entre eux sont identifiés explicitement dans ce document.

¹⁵ Les partenariats, coalitions et initiatives existants peuvent jouer un rôle important à cet égard. Cependant, de nombreux partenariats, coalitions et initiatives liés au climat auraient intérêt à porter davantage l'accent sur les secteurs agricoles. Ceux dont le but est de soutenir les secteurs agricoles et le développement durable devraient intégrer les considérations relatives aux changements climatiques tout au long de leur travail.

Les cinq domaines d'intervention sont décrits en détail ci-dessous.



Domaine d'intervention 1 Respect du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris

1.1 Inventaires nationaux des GES: Les obligations en matière de communication des pays en développement au titre de l'Accord de Paris sont plus complètes que celles des Parties non visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto¹⁶. De ce fait, de nombreux pays en développement auront besoin de capacités supplémentaires et de nouvelles procédures pour recueillir et analyser les données nécessaires à l'établissement d'un inventaire national exhaustif des GES.

La mise à disposition de cet appui devrait être une priorité pour la communauté internationale, et fait partie des engagements contractés au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris.

Les défis sont particulièrement prononcés dans les secteurs agricoles, puisque les émissions et les réductions de GES (y compris les sources et les puits) y sont plus difficiles à évaluer et à surveiller que dans la plupart des autres secteurs. Ces difficultés sont en partie dues aux types de données nécessaires (c'est-à-dire des données sur l'utilisation des terres et les inventaires forestiers). La communauté internationale devrait répondre à ces lacunes en renforçant les capacités des parties prenantes agricoles, en matière de collecte et d'analyse de données pertinentes. Elle devrait également appuyer directement la collecte (c'est-à-dire par le biais d'enquêtes rurales) et l'analyse des données requises (c'est-à-dire par des calculs basés sur les méthodologies approuvées par le GIEC). Ces démarches sont essentielles au soutien des pays en développement, afin qu'ils remplissent leurs obligations de suivi dans le contexte du cadre de transparence renforcé. Qui plus est, la prise de décisions, fondée sur des données probantes en matière d'atténuation des changements climatiques (comme indiqué dans les domaines d'intervention 3.2 et 4.2) peut être renforcée.

Ces défis sont accentués par les contraintes relatives aux capacités des agences nationales de statistique, qui recueillent et analysent les données de recensement, lesquelles sont indispensables à l'établissement d'un inventaire national complet des GES. La communauté internationale devrait renforcer les capacités des agences nationales de statistique, en matière de collecte des données de recensement, en particulier dans les zones rurales, là où la collecte et la fiabilité des données sont souvent plus faibles, en raison du niveau (souvent) élevé de l'économie informelle. Les entités du secteur public, responsables de l'élaboration et de la présentation des inventaires nationaux de GES, peuvent également avoir besoin de soutien pour coordonner la collecte de données et d'apports provenant d'autres entités pertinentes, au niveau national (c'est-à-dire les agences statistiques, les intervenants agricoles) et au niveau international (c'est-à-dire les entités qui génèrent les données géospatiales).

La communauté internationale devrait également poursuivre l'élaboration de bases de données internationales (par exemple, FAOSTAT¹⁷, les évaluations des ressources forestières mondiales et des données de télédétection de la FAO), dont le but serait de compléter les données nationales, le cas échéant. Les données internationales peuvent être particulièrement utiles pour calculer les émissions et les absorptions issues du secteur de l'AFAT en utilisant les méthodes de Niveau 1¹⁸. Toutefois, ces efforts ne devraient pas se faire au détriment de l'appui à la collecte et à l'analyse des données nationales, sans lesquelles les inventaires nationaux de GES ne peuvent être établis.

¹⁶ Sur une base biennale, les Parties présenteront leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) et communiqueront (rapports) les progrès accomplis au niveau de la réalisation de leurs engagements en matière de CDN/NDG. Seuls les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) sont exemptés de ces obligations, et rendront compte de leurs progrès à leur discrétion.

¹⁷ Les données d'activités FAOSTAT proviennent principalement des enquêtes de la FAO et de l'évaluation des ressources forestières, et sont complétées par d'autres sources internationales. D'autres données d'activité sont générées en utilisant le géo-référencement.

¹⁸ Les méthodes de Niveau 1 sont les plus simples pour calculer les émissions et les absorptions de GES issues du secteur de l'AFAT, et sont approuvées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans ses directives de 2006. Les lignes directrices 2006 du GIEC incluent également les méthodes de Niveau 2 et de Niveau 3, qui sont des méthodes plus complexes mais qui permettent généralement de produire des estimations plus précises.

1.2 Suivi de l'adaptation (*tracking adaptation* en anglais): Les Parties des pays en développement qui incluent, dans leurs CDN/NDC¹⁹, des engagements en matière d'adaptation aux changements climatiques, peuvent envisager de rendre compte de leurs progrès en la matière, dans le cadre de rapports généraux sur la mise en œuvre de leurs CDN/NDC, même s'il ne s'agit pas d'une exigence formelle. D'autres pays peuvent communiquer ces informations, dans le cadre de leurs communications nationales. Cela est non seulement en conformité avec les articles 7 et 13 de l'Accord de Paris, mais permet également d'améliorer la visibilité des plans nationaux d'adaptation, des progrès et des besoins des pays dans ce domaine - ces informations peuvent encourager le renforcement d'une coopération et d'appuis internationaux. Pour ce faire, les PMA et les PEID peuvent envisager de fournir ce type d'informations, même s'ils ne sont pas tenus de le faire.

Les efforts déployés pour suivre les progrès accomplis et les besoins en matière d'adaptation sont compliqués en raison du volume d'indicateurs différents qui peuvent être utilisés à cette fin²⁰. En ce qui concerne les indicateurs prioritaires, aucun consensus international n'a encore été trouvé, conduisant ainsi à une absence de lignes directrices. De nombreux pays en développement auront donc besoin d'un appui pour identifier et utiliser des indicateurs d'adaptation viables, établir des valeurs de référence et, enfin pour assurer le suivi et rendre compte des progrès accomplis et des besoins. La communauté internationale devrait élaborer des cadres qui incluent des indicateurs suffisamment souples pour tenir compte des circonstances nationales hétérogènes.

De plus, de nombreux pays en développement auront besoin de nouveaux systèmes et de capacités renforcées pour suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation (c'est-à-dire les interventions réalisées en matière d'adaptation et leurs résultats) et les besoins nécessaires (par exemple, les vulnérabilités, les capacités d'adaptation individuelles et institutionnelles), au niveau national, ce qui va bien au-delà du simple suivi ou de la simple évaluation des programmes et projets axés sur l'adaptation. C'est éminemment problématique pour les secteurs agricoles et les zones rurales, puisque les vulnérabilités y sont élevées, les capacités d'adaptation souvent faibles, et la collecte des données clairsemée. Comblar ces lacunes en termes de capacités et de données peut présenter l'avantage supplémentaire d'appuyer les processus de suivi et de communication du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.

1.3 Rendre compte de l'appui international reçu et des lacunes: Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays développés s'engagent à fournir aux pays en développement, un soutien financier²¹, un transfert de technologies²² et un renforcement des capacités²³. À leur tour, les pays en développement sont priés de rendre compte, en accord avec le cadre de transparence renforcé, de l'appui relatif au climat qu'ils ont reçu et de l'appui dont ils ont encore besoin. De nombreux pays en développement auront besoin de capacités renforcées pour accompagner efficacement ces flux de ressources et d'appuis bilatéraux et multilatéraux, et pour identifier les lacunes toujours existantes et les besoins en cours²⁴. Certains pays en développement ont mis en place des mécanismes de coordination des donateurs qui pourraient servir de base pour agir dans ce sens. Les donateurs peuvent aussi contribuer à ces efforts, notamment par le biais d'initiatives internationales telles que la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural.

En ce qui concerne les secteurs agricoles, de nombreux pays éprouvent des difficultés à distinguer le soutien lié au climat dans les secteurs agricoles, des projets du secteur agricole ayant des retombées bénéfiques pour la lutte contre les changements climatiques. L'élaboration de définitions claires de ce que constitue un soutien relatif aux changements climatiques pour les secteurs agricoles devrait donc être une priorité pour la communauté internationale. Les méthodologies utilisées pour les marqueurs Rio sont une option possible pour une telle réalisation.

¹⁹ Selon les CPDN/INDC soumises à la CCNUCC, il est probable que la grande majorité des CDN/NDC des pays en développement incluront également les contributions en matière d'adaptation. L'évaluation des CPDN/INDC par la FAO a révélé que les contributions en matière d'adaptation étaient les plus courantes parmi les pays d'Afrique subsaharienne (100%) et les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (100%), suivis de ceux d'Amérique latine et des Caraïbes (94%), d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale (94%), d'Asie du Sud (89%) et d'Océanie (79%).

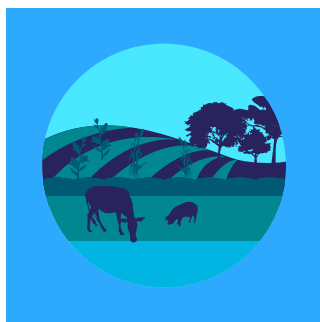
²⁰ Le terme de «suivi» (*tracking* en anglais) est utilisé pour saisir l'ampleur du travail nécessaire pour évaluer les progrès, les lacunes et les besoins en matière d'adaptation au niveau national. Cela va au-delà d'un simple suivi et évaluation, qui sont généralement liés à des programmes et projets individuels.

²¹ Comme prévu à l'article 9 de l'Accord de Paris.

²² Comme prévu à l'article 10 de l'Accord de Paris.

²³ Comme prévu à l'article 11 de l'Accord de Paris.

²⁴ L'article 13 de l'Accord de Paris s'engage à soutenir les pays en développement dans cette entreprise.



Domaine d'intervention 2

Cadres politiques cohérents pour l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles

2.1 Planification nationale inclusive: L'élaboration d'une stratégie efficace (et/ou d'un plan) de mise en œuvre des CDN/NDC devrait inclure l'ensemble des représentants de tous les secteurs impliqués. Il en va de même pour les procédures de définitions des objectifs des futurs cycles des CDN/NDC. La prise en compte de ces différents acteurs est essentielle pour que les objectifs, les engagements, les mesures et les actions politiques restent

réalistes et efficaces. À cet égard, les parties prenantes issues des secteurs agricoles méritent une attention particulière. Dans certains pays en développement, la dynamique croissante de l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles n'a pas entraîné d'augmentation de la participation des acteurs agricoles aux processus pertinents de planification intersectoriels. Une telle situation peut nuire à l'efficacité des mesures politiques en faveur du climat dans les secteurs agricoles, voire même entraîner des mesures contradictoires entre les différentes parties prenantes. Elle peut également nuire aux efforts visant à renforcer l'ambition des secteurs de l'agriculture dans les cycles ultérieurs des CDN/NDC.

Les pays en développement devraient également veiller à ce que les processus de planification intègrent, de façon inclusive, toute autre autorité qui pourrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre des CDN/NDC. Les autorités gouvernementales infranationales sont souvent chargées d'exécuter les priorités politiques et peuvent donc fournir des informations précieuses sur la faisabilité des mesures politiques spécifiques. Les pays devraient simultanément s'assurer que les connaissances et les contributions potentielles des acteurs non étatiques soient pleinement prises en compte dans les cycles ultérieurs des CDN/NDC. Les acteurs non étatiques ont déjà joué un rôle important dans la conduite de l'action en faveur du climat dans de nombreux pays et peuvent apporter une contribution tout aussi importante à l'amélioration de l'ambition dans ce domaine dans les années à venir.

La nécessité de planifier de manière inclusive, en faisant intervenir les parties prenantes des secteurs agricoles, les entités infranationales et les acteurs non étatiques, s'applique également aux autres processus nationaux relatifs au climat. Cette planification comprend les plans nationaux d'adaptation (PNA), qui sont actuellement en cours d'élaboration dans de nombreux pays en développement avec l'appui de la communauté internationale. Elle comprend également les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), compte tenu notamment du potentiel des secteurs agricoles à soutenir une amélioration de l'ambition d'atténuation dans les cycles ultérieurs des CDN/NDC. De la même façon, la programmation par pays du Fonds vert pour le climat (FVC) - dont le but est d'identifier les priorités à court et moyen termes des financements du FVC, notamment par le biais de consultations multipartites-, devrait impliquer les responsables politiques des secteurs agricoles, les autorités infranationales, les organisations de la société civile, les acteurs concernés du secteur privé et les représentants des communautés.

2.2 Cohérence des politiques: Pour que les mesures en faveur du climat au niveau des secteurs agricoles soient efficaces, il est nécessaire que ces secteurs soient intégrés de façon adéquate dans (et appuyés par) la politique climatique nationale. Il est également indispensable d'intégrer de manière systématique les considérations liées aux changements climatiques dans les plans directeurs sectoriels, ainsi que d'assurer la cohérence entre les différents secteurs politiques. Par exemple, les efforts de lutte contre la déforestation à travers une gestion intégrée de l'utilisation des terres, nécessitent que les ministères en charge des cultures, de l'élevage et des forêts suivent collectivement des approches qui intensifient, de manière durable, la production sur les terres existantes. Ces différents domaines politiques relèvent rarement du seul ministère de l'agriculture, et sont souvent dispersés entre plusieurs ministères de tutelle et autorités gouvernementales. De la même façon, des structures d'incitation sont parfois mises en place sans tenir compte de leurs potentiels impacts négatifs. Selon le contexte du pays, ce manque de cohérence entre les différents domaines politiques

peut, soit être contreproductif vis-à-vis des efforts pour lutter contre les changements climatiques²⁵, soit être à l'origine d'occasions manquées²⁶. De nombreux pays en développement auront donc besoin d'un soutien pour réunir les ministères et les organismes compétents, afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des cadres politiques et des structures d'incitation qui appuient de manière cohérente leur action en faveur du climat dans les secteurs agricoles. Ces démarches devraient s'appuyer sur des efforts accrus pour intégrer les considérations de l'action en faveur du climat dans l'ensemble des cadres politiques nationaux.

Ce besoin de cohérence s'étend également aux différents niveaux du gouvernement. Dans de nombreux pays en développement, les autorités gouvernementales nationales et infranationales se partagent la responsabilité de l'exécution des priorités politiques, mais elles ont souvent du mal à coordonner leurs actions de manière à obtenir les meilleurs résultats politiques possibles. La communauté internationale devrait aider les pays en développement à faire participer les autorités infranationales aux discussions, de façon à améliorer la cohérence des politiques.

Ces efforts, pour améliorer la cohérence des politiques, devraient avoir pour but la réalisation du potentiel des secteurs agricoles pour non seulement fournir des bénéfices en matière de lutte contre les changements climatiques, mais aussi soutenir le développement durable. L'importance de lier l'action en faveur du climat et le développement durable est indiquée dans de nombreuses CPDN/INDC des pays en développement, ainsi que dans l'Accord de Paris et ses décisions. Ceci témoigne de la reconnaissance croissante que le Programme 2030 ne peut être réalisé sans des mesures pour lutter contre les changements climatiques, et que l'action en faveur du climat peut être un moteur important du développement durable. Les secteurs agricoles peuvent être déterminants pour fournir ces bénéfices, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Par exemple, les femmes et les jeunes font souvent partie des producteurs agricoles les plus pauvres en raison de leur accès plus limité à l'éducation, aux droits fonciers, aux intrants, aux technologies et aux marchés, ce qui limite leur productivité et les piège dans la pauvreté, les rendant particulièrement vulnérables aux changements climatiques. En combinant les investissements dans un développement agricole résilient aux changements climatiques, aux interventions non climatiques (par exemple, l'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux grâce à un accès équitable à l'éducation, aux droits fonciers et au marché du travail), les gouvernements peuvent faire de l'action en faveur du climat au niveau des secteurs agricoles un puissant moteur de développement durable, et ainsi réaliser les ambitions de leur pays dans le cadre du Programme 2030.

2.3 Soutien politique ciblé pour les secteurs agricoles: Dans de nombreux pays, l'ambition intégrée dans les objectifs des CPDN (INDC)/CDN (NDC) va au-delà de ce qui peut être réalisé à travers les cadres politiques existants. De nombreux ministères de tutelle devront mettre en place de nouvelles initiatives et mesures politiques, s'ils veulent atteindre (ou contribuer à atteindre) leurs objectifs en matière d'atténuation, et s'ils veulent réaliser leurs engagements en matière d'adaptation aux chocs exogènes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, tels que l'augmentation de la température, l'élévation du niveau de la mer, et le changement des zones agro-écologiques. Pour certains, cela peut représenter un considérable écart par rapport à l'assistance qu'ils ont l'habitude de fournir et dont ils disposent.

Dans de nombreux pays en développement, les décideurs du secteur agricole auront besoin de soutien pour mieux intégrer les considérations d'ordre climatique dans leurs politiques, stratégies, programmes et projets, d'une manière qui contribue aux priorités nationales et qui soit cohérente avec les initiatives menées par les autres ministères. De nouvelles initiatives et mesures en matière de politique agricole devraient être élaborées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les parties prenantes de la société civile et les communautés rurales concernées.

²⁵ Par exemple, les subventions pour les intrants, qui sont mises en place pour stimuler la production alimentaire intérieure et pour améliorer l'approvisionnement alimentaire, peuvent induire une utilisation inefficace d'engrais synthétiques et de pesticides, ce qui entraîne une augmentation de l'intensité des émissions de GES issues de la production agricole. Les effets indirects du soutien à la production doivent être pris en compte lors de l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'incitation et d'appui à l'agriculture, afin d'encourager l'adoption de pratiques agricoles qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets.

²⁶ Par exemple, le projet *Regional Integrated Silvopastoral Approaches to Ecosystem Management* a démontré que le paiement des services écosystémiques (PSE) peut être un moyen efficace de soutenir les systèmes sylvopastoraux, qui réhabilitent les pâturages dégradés en protégeant les sols, stockant du carbone et améliorant la biodiversité. Des mesures législatives seraient nécessaires pour mettre en place des mécanismes de PSE en utilisant des ressources financières nationales ou internationales.

La communauté internationale devrait accorder une importance particulière à aider les pays pour qu'ils utilisent l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles comme un moteur de développement durable, en particulier comme un moyen d'éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition, conformément aux ambitions des pays dans le cadre du Programme 2030. Ces efforts doivent être ancrés dans la vision nationale d'un développement agricole productif, résilient et durable, qui peut prospérer face au climat changeant.



Domaine d'intervention 3 Recherche, analyse et outils

3.1 Améliorer les connaissances factuelles pour l'adaptation: En raison des contraintes liées aux capacités et aux ressources, la recherche et l'analyse en matière de vulnérabilité et de capacités d'adaptation ont souvent été limitées à des secteurs et/ou des régions spécifiques. Cela est vrai pour les besoins immédiats en matière d'adaptation en relation avec les chocs exogènes, mais aussi pour les vulnérabilités à plus long-terme liées aux phénomènes à évolution lente, comme l'augmentation de la température et l'élévation du niveau de la mer²⁷. Dans les secteurs agricoles, les lacunes

en matière de connaissances sont particulièrement fréquentes et problématiques. En effet, la majorité des personnes les plus pauvres tirent leurs revenus du travail agricole, ce qui se traduit par une concentration des vulnérabilités dans ces secteurs. De plus, l'évaluation de la vulnérabilité requiert une expertise technique propre aux secteurs agricoles et aux moyens d'existence en milieu rural, laquelle n'est parfois pas disponible. La communauté internationale devrait donc aider les pays en développement à conduire des évaluations, complètes et techniquement fiables, de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation (individuelles et institutionnelles) dans les secteurs agricoles. Il faudrait également accorder la priorité au renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données pertinentes (comme indiqué dans le domaine d'intervention 1.2), puisqu'elles seront essentielles au renforcement des capacités d'évaluation des pays dans les années à venir.

Les contraintes liées aux capacités et aux ressources sont également un frein à l'identification des options d'adaptation viables pour les secteurs agricoles des pays et à la classification par ordre de priorité en utilisant (entre autre) l'analyse coûts-bénéfices. En raison de l'urgence du défi climatique, la communauté internationale devrait mobiliser les connaissances et l'expertise disponibles pour appuyer directement ces analyses à court terme. En même temps, elle devrait renforcer les capacités nationales à identifier et hiérarchiser les options d'adaptation (comme indiqué dans les domaines d'intervention 1.2 et 4). Celles-ci figurent déjà parmi les étapes standards appuyées dans le cadre du processus du Plan national d'adaptation (PNA). C'est pour toutes ces raisons que le soutien au processus des PNA devrait être renforcé et étendu en tenant dûment compte des secteurs agricoles.

Les efforts pour identifier et hiérarchiser les options d'adaptation devraient tenir compte des possibilités que les interventions individuelles peuvent apporter tant à l'adaptation qu'à l'atténuation. En particulier, les synergies entre l'adaptation et l'atténuation sont potentiellement importantes dans les secteurs agricoles. Par exemple, les pratiques agroforestières peuvent accroître la résilience de la production agricole et des moyens d'existence, tout en améliorant la séquestration du carbone. La volonté de prendre en compte les synergies entre l'adaptation et l'atténuation est explicitement mentionnée dans environ un tiers des CPDN/INDC. Dans ce contexte, beaucoup de ces pays font spécifiquement référence aux secteurs agricoles. Il est donc important que l'analyse coûts-bénéfices tienne compte à la fois des bénéfices en matière d'adaptation et d'atténuation, lorsque sont priorisées les mesures politiques dans les secteurs agricoles.

²⁷ Un domaine important pour de prochaines recherches est l'impact potentiel des phénomènes climatiques à évolution lente (augmentation de la température, élévation du niveau de la mer, déplacement des zones agroécologiques) sur les moyens de subsistance et les communautés, et les effets qui en résultent sur les migrations internes et internationales.

3.2 Améliorer les connaissances factuelles pour l'atténuation: Les décisions politiques dans les secteurs agricoles, qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des CDN/NDC, devraient être fondées sur une analyse rigoureuse des sources et des puits d'émissions de GES existants, sur de bonnes connaissances sur l'utilisation des terres, des inventaires forestiers, et sur l'identification et la hiérarchisation subséquentes d'options d'atténuation des effets des changements climatiques. Ce processus est non seulement essentiel pour atteindre les objectifs existants, mais il est aussi une condition préalable à une planification efficace pour renforcer l'ambition des contributions futures.

La communauté internationale devrait aider les pays en développement à collecter les données nécessaires au calcul des émissions et des puits de GES issus des secteurs agricoles, lorsque les méthodes de calcul sont particulièrement complexes. Cela est non seulement essentiel pour identifier les options d'atténuation prioritaires pour ces secteurs, mais c'est également nécessaire pour élaborer les inventaires nationaux des GES, que les pays devront communiquer dans le cadre de transparence renforcé.

De nombreux pays en développement auront également besoin d'un soutien pour analyser ces données, utiliser cette analyse comme base pour l'identification des options d'atténuation viables dans les secteurs agricoles, et finalement prioriser ces options en fonction de l'évaluation des coûts (par exemple, les coûts directs, les effets macro-économiques) et des bénéfices (par exemple, l'effet net d'atténuation, les co-bénéfices d'adaptation, les co-bénéfices sociaux et économiques). À l'instar des efforts pour renforcer les connaissances factuelles pour l'adaptation (domaine d'intervention 3.1), l'urgence des changements climatiques nécessite que l'expertise internationale soit mise à profit pour appuyer directement ce processus à court terme, tout en travaillant en étroite collaboration avec les institutions nationales compétentes et en renforçant leurs capacités à assumer ces tâches dans les futurs cycles des CDN/NDC (comme indiqué dans les domaines d'intervention 1.1 et 4.1). De plus, les mesures dans les secteurs agricoles peuvent souvent fournir simultanément des bénéfices d'atténuation et d'adaptation, ainsi que d'autres retombées bénéfiques aux niveaux environnemental, économique et social (comme indiqué dans le domaine d'intervention 2.3). Toutes ces synergies potentielles doivent être prises en compte dans le calcul des coûts et des bénéfices.

3.3 Faciliter la coopération et l'échange Sud-Sud: De nombreux pays en développement connaissent les effets des changements climatiques et/ou ont déjà adopté des démarches d'adaptation et d'atténuation qui pourraient éclairer les prises de décisions d'autres pays. En ce qui concerne les secteurs agricoles, on peut considérer que dans des agro-écosystèmes similaires, les mesures climatiques fructueuses d'un pays (ou d'une région) peuvent guider les actions à mener ailleurs. Cependant, de nombreux pays en développement manquent d'accès à l'information sur les défis et les réponses politiques mises en place dans d'autres pays. Les réseaux et les forums à travers lesquels les pays peuvent partager des informations, expériences et leçons apprises sur le climat, commencent à s'organiser (c'est-à-dire le Groupe d'experts des pays les moins avancés [LEG]), mais ils n'ont jusqu'ici pas accordé d'attention suffisante aux secteurs agricoles.

La communauté internationale devrait promouvoir activement la coopération et l'échange Sud-Sud, si elle veut intensifier et étendre les mesures en faveur du climat dans les secteurs agricoles. Les organisations internationales peuvent appuyer ces processus en portant davantage l'accent sur les secteurs agricoles dans les réseaux internationaux, et/ou en facilitant le partage de connaissances, la coopération Sud-Sud et les échanges à travers des programmes mondiaux.

3.4 Élaborer, partager et utiliser les outils et les directives: La planification, la mise en œuvre, le suivi et la communication des mesures en faveur du climat dans les secteurs agricoles peuvent constituer un ensemble complexe de tâches à accomplir. Des outils et directives conviviaux peuvent aider les pays en développement à évoluer avec succès tout au long de ces processus. Cependant, les nombreux outils et directives qui existent et qui visent à faciliter l'action en faveur du climat ne réussissent pas à prendre en compte les spécificités propres aux secteurs agricoles. En comblant ces lacunes, la communauté internationale peut faciliter

l'action au niveau de l'ensemble des autres domaines d'intervention décrits dans le présent document. Les pays en développement auront besoin, en particulier, d'outils et de lignes directrices qui: soutiennent l'identification des vulnérabilités dans les secteurs agricoles; orientent les processus politiques et les processus d'investissements pertinents; et appuient le suivi et la communication dans les secteurs agricoles, tant au niveau des projets (c'est-à-dire S&E), qu'au niveau national (c'est-à-dire les inventaires nationaux de GES, le suivi de l'adaptation), entre autres.

L'utilisation efficace d'outils et de lignes directrices pertinents peut être complexe puisque certaines parties prenantes du secteur agricole n'ont pas les capacités pour utiliser les outils disponibles, outils qui peuvent être suffisamment complexes pour nécessiter une formation et une expertise technique. La communauté internationale devrait donc soutenir le développement des compétences - à la fois directement et par



l'intermédiaire de «formations de formateurs» - pour «équiper» les acteurs nationaux et infranationaux afin qu'ils puissent utiliser efficacement les nouveaux outils existants. Cela s'avère essentiel pour renforcer les capacités nationales et infranationales, dans l'objectif de faire face aux changements climatiques à long terme.

Domaine d'intervention 4 Développement des capacités de mise en œuvre et d'action dans les secteurs agricoles

4.1 Renforcer les capacités d'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles: Dans de nombreux pays en développement, les parties

prenantes du domaine agricole auront besoin de capacités techniques et d'expertises accrues pour soutenir efficacement un développement agricole durable et intelligent face au climat. Certains acteurs peuvent posséder une expertise technique pertinente, mais nécessiter néanmoins des capacités fonctionnelles supplémentaires pour mettre en pratique cette expertise par: la formulation et la mise en œuvre de politiques, et la conduite de réformes politiques; la génération, la gestion et l'échange d'information et de connaissances; la participation à des réseaux multisectoriels, des alliances et des partenariats qui incluent les autorités infranationales et les acteurs non étatiques, parmi d'autres parties prenantes (comme indiqué dans le domaine d'intervention 2.1); et la mise en œuvre de programmes et de projets. Les lacunes en matière de capacités dans ces domaines représentent un frein à l'intensification de l'appui à l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles pour les pays en développement.

La communauté internationale devrait renforcer les capacités techniques et fonctionnelles des parties prenantes agricoles (étatiques et non étatiques) pour lutter contre les changements climatiques. Par exemple, les capacités des ministères concernés, à produire et à diffuser des données agrométéorologiques, et à fournir des services de vulgarisation intelligente face au climat, sont essentielles pour intensifier et étendre l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles. Les organisations de producteurs et les autres institutions locales sont tout aussi importantes. Lorsqu'elles sont bien formées, elles peuvent aider leurs membres à évaluer les menaces et les opportunités liées au climat et, en fin de compte, à adopter des pratiques plus intelligentes face au climat. Le renforcement des capacités pour adopter l'approche de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC) peut jouer un rôle important, en permettant de saisir les synergies entre l'atténuation et l'adaptation dans les secteurs agricoles et, ce faisant, en rehaussant l'ambition globale. De nombreuses parties prenantes des secteurs agricoles devraient bénéficier également d'une formation pour améliorer leur compréhension globale des enjeux liés aux changements climatiques, ainsi que des systèmes qui améliorent la communication sur les engagements, les plans et les processus pertinents des CDN/NDC.

4.2 Renforcer les capacités de suivi et de compte rendu: Il est important que les pays en développement assurent un suivi efficace de la mise en œuvre des mesures politiques et de toute autre action prévue dans le cadre de leurs CDN/NDC. Ces données sont nécessaires afin de mieux appréhender les progrès accomplis ainsi qu'afin d'identifier les facteurs de réussite et les obstacles, lesquels peuvent éclairer les futures décisions stratégiques et les futurs engagements des CDN/NDC. Étant donné que les mesures politiques relatives au climat prises par les parties prenantes agricoles vont se multiplier - et vont continuer de se multiplier dans l'espoir que ces secteurs contribueront à rehausser les ambitions des futurs CDN/NDC - ces parties prenantes auront besoin de capacités renforcées pour assurer le suivi des résultats de leurs efforts en matière d'adaptation et d'atténuation.

La capacité à planifier et à prendre des mesures de manière efficace au niveau des secteurs agricoles dépend également du fait d'avoir une vue d'ensemble claire des vulnérabilités et des options d'adaptation alternatives (comme indiqué dans le domaine d'intervention 3.1). À ce titre, la communauté internationale devrait renforcer les capacités des ministères en charge de l'agriculture (et des autres parties prenantes concernées), à mener des enquêtes dans les zones rurales, là où la collecte des données est actuellement faible et où les vulnérabilités aux changements climatiques sont souvent les plus aiguës. Ces capacités peuvent aussi appuyer les efforts plus larges de collecte et d'analyse des données nécessaires pour assurer la reddition de comptes dans le cadre de transparence renforcé (comme indiqué dans les domaines d'intervention 1.1 et 1.2).

4.3 Coordination interministérielle: La planification, la mise en œuvre, le suivi et la communication des mesures climatiques seront plus efficaces si toutes ces étapes sont intégrées dans une approche englobant la totalité du gouvernement (approche pangouvernementale). Bien que les ministères ne représentent qu'une partie des parties prenantes impliquées dans la planification et la mise en œuvre de l'action en faveur du climat, - le rôle des acteurs non étatiques est en effet essentiel (comme indiqué dans le domaine d'intervention 2.1) - une réponse gouvernementale cohérente au défi climatique est souvent une condition préalable pour mobiliser les interventions issues du secteur privé et de la société civile.

Dans de nombreux pays, les efforts de coordination sont menés par une seule entité (par exemple, le ministère de l'Environnement) qui assure la liaison avec les autres parties prenantes pertinentes, quand cela est nécessaire. Ces pays auraient intérêt à mettre en place des mécanismes formels de coordination interministérielle sur les changements climatiques, ou à renforcer les mécanismes de coordination existants, pour faire face aux enjeux et aux engagements relatifs au climat. De tels mécanismes peuvent établir un dispositif institutionnel, qui permettrait d'appuyer des processus de planification inclusifs et d'améliorer la cohérence des politiques (comme décrit dans les domaines d'intervention 2.1 et 2.2).

Les mécanismes de coordination interministérielle peuvent également être utilisés pour appuyer la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'élaboration des rapports, en réduisant les coûts de transaction, ce qui évite le chevauchement des travaux, et en faisant la promotion de synergies intersectorielles. L'action en faveur du climat en sera d'autant plus efficace et le potentiel généré par cette action sera mis en valeur en tant que moteur de développement durable, conformément aux ambitions des pays dans le cadre du Programme 2030. Il est important que les mécanismes de coordination institutionnelle incluent les parties prenantes qui, dans le cas contraire, pourraient être sous-représentées dans les processus politiques liés aux changements climatiques. Les parties prenantes des secteurs agricoles sont particulièrement concernées, ainsi que les autorités gouvernementales compétentes infranationales.



Domaine d'intervention 5 Investissements dans le développement des secteurs agricoles

5.1 Soutenir l'accès au financement public international de la lutte contre les changements climatiques: Les actuels flux financiers publics internationaux pour la lutte contre les changements climatiques ne reflètent pas les priorités définies dans les CPDN/INDC des pays en développement. Ces pays accordent la plus grande importance à l'élément d'adaptation aux changements climatiques, tandis que les flux financiers existants alloués au climat sont

largement favorables à l'élément d'atténuation²⁸. De plus, les secteurs agricoles ne reçoivent qu'une modeste part du financement international dédié au climat, part estimée à environ 4 milliards de dollars en 2014²⁹. Les flux financiers devraient refléter l'importance que les pays en développement accordent à l'adaptation, ainsi qu'aux secteurs agricoles. Les secteurs agricoles devraient également avoir la priorité en raison de leur potentiel particulier à fournir des synergies entre l'atténuation et l'adaptation, et en raison des retombées bénéfiques économiques, environnementales et sociales qu'ils peuvent fournir. Il est important de noter que le Fonds vert pour le climat (FVC) s'est engagé à consacrer au moins la moitié de ses ressources à l'adaptation, et la moitié des ressources d'adaptation aux PMA, PEID et pays d'Afrique subsaharienne. Cela fait suite à un élan similaire de la part de nombreux donateurs bilatéraux pour accroître leur soutien vis-à-vis de l'adaptation³⁰. Il faut que ces tendances se poursuivent et soient reproduites. La communauté internationale devrait également intégrer les considérations climatiques dans son aide publique au développement (APD) pour les secteurs agricoles. Comme l'APD pour les secteurs agricoles reste nettement plus élevée que les flux financiers climatiques³¹, elle représente par conséquent un élément important de la solution.

L'accès direct au financement de la lutte contre les changements climatiques s'est avéré être un défi supplémentaire. Les fonds multilatéraux, tels que le Fonds pour l'adaptation (FA) et le Fonds vert pour le climat (FVC), ont établi des modalités d'accès direct, mais les organismes publics et non étatiques de nombreux pays en développement ont des difficultés à satisfaire les exigences d'accréditation de ces fonds. En effet, le niveau de diligence raisonnable à l'échelle des projets, dans le cadre de ces fonds multilatéraux, est élevé. En conséquence, de nombreux pays en développement continuent de compter sur les organisations internationales accréditées, pour avoir accès aux financements climatiques multilatéraux. La communauté internationale doit aborder ces difficultés en soutenant les entités régionales, nationales et infranationales tout au long de l'amélioration de leurs normes fiduciaires, de leurs systèmes de protection environnementale et sociale, et dans leurs capacités à élaborer et à fournir des projets de grande qualité. Les parties prenantes des secteurs agricoles méritent une attention particulière. Ils joueront un rôle important dans l'intensification de l'action en faveur du climat, mais ont souvent moins d'expérience avec les fonds multilatéraux pour le climat et l'environnement. Leurs capacités à accéder directement au financement public international de la lutte contre les changements climatiques, sont également plus limitées, en partie parce que seuls quelques privilégiés ont bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de préparation au financement lié au climat.

28 L'OCDE et la Climate Policy Initiative estiment que les flux financiers climatiques internationaux ont totalisé en moyenne 57 milliards de dollars américains en 2013 et 2014. Cela inclut le financement public bilatéral et multilatéral de la lutte contre les changements climatiques, ainsi que le cofinancement privé mobilisé par des donateurs bilatéraux et multilatéraux. De ce chiffre annuel d'environ 57 milliards de dollars, environ 77% ont été affectés à des objectifs d'atténuation des changements climatiques; 16% pour les objectifs d'adaptation; et 7% pour les activités transversales. Pour plus d'informations, voir Le financement lié au climat en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars (2015).

29 Voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016, disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>

30 Selon les estimations de l'OCDE fondées sur les courbes de progression et les engagements de financement actuels, le financement public bilatéral et multilatéral de la lutte contre les changements climatiques devrait atteindre près de 67 milliards de dollars en 2020. Environ 67% de ces ressources seraient uniquement destinées à l'atténuation, tandis que 24% seraient destinées à l'adaptation et 9% aux activités transversales. Pour plus d'informations, voir Projections à l'horizon 2020 du financement lié au climat vers l'objectif de 100 milliards de dollars (2016) (*disponible en anglais seulement*).

31 Voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016.

5.2 Favoriser l'investissement du secteur privé: Dans de nombreux pays en développement, les obstacles à l'investissement privé dans le développement agricole sont considérables. L'accès à des crédits et assurances abordables, ainsi qu'à d'autres services financiers, sont souvent limités. Les secteurs agricoles sont considérés comme des secteurs à faible profit et à risque élevé, et les prestataires de services financiers manquent souvent d'une expertise spécialisée dans l'évaluation des investissements individuels. Beaucoup s'abstiennent de prêter aux petits exploitants agricoles, lesquels sont les principaux investisseurs dans l'agriculture primaire. Les petits exploitants ont souvent peu ou pas d'antécédents en matière de garanties et de crédits, peu ou pas de connaissances financières, et leur financement est plus coûteux parce qu'ils sont physiquement dispersés et parce que les volumes de prêts les concernant sont faibles. Les femmes et les jeunes en particulier sont confrontés à ce genre d'obstacles. Même les petites et moyennes entreprises (PME) des zones rurales ont des difficultés à accéder à des financements. Les conditions de prêt sont souvent rigides, et sont fréquemment limitées aux fonds de roulement, au détriment du financement d'un capital d'investissement de plus long terme à des taux de remboursement souples - conditions qui permettraient aux petits exploitants d'investir dans des méthodes de production plus durables et intelligentes face au climat, méthodes qui exigent des investissements initiaux ou des périodes de transition³².

Les financements internationaux et publics peuvent contribuer à faire face à ces contraintes. Ils peuvent améliorer la capacité des emprunteurs et des prêteurs à identifier et à gérer les investissements dans l'agriculture intelligente face au climat, notamment: en démontrant la viabilité de ces investissements; en pilotant et documentant la performance de modèles prometteurs; et en élaborant et favorisant des instruments d'investissement innovants, et des partenariats public-privé, qui permettent de mieux gérer les risques et de lier les potentiels investisseurs et les potentiels clients agricoles. L'investissement dans des systèmes d'information relatifs au climat, ainsi que des cadres politiques et structures incitatives propices (comme indiqué dans le domaine d'intervention 2.2), sont également des éléments essentiels qui permettraient de favoriser l'investissement privé intelligent face au climat.

5.3 Orienter les investissements nationaux du secteur public: Les dépenses publiques, consacrées aux secteurs agricoles à travers les budgets nationaux sont beaucoup plus importantes que les flux financiers provenant de l'aide internationale³³, et peuvent façonner le modèle de développement agricole dans la plupart des pays en développement. Cependant, la compréhension des dépenses opportunes en faveur du climat n'en est qu'à ses débuts, et les dépenses publiques dédiées aux secteurs agricoles ne remplissent pas encore les conditions pour réaliser leur potentiel en matière de lutte contre les changements climatiques.

Afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources existantes, la communauté internationale devrait renforcer la capacité de suivi des pays en développement afin de mieux déterminer quelle part de leurs budgets nationaux est allouée à la lutte contre les changements climatiques, où et comment ces ressources sont attribuées et le degré d'efficacité de ces allocations, pour réaliser les objectifs fixés. Les pays devraient être soutenus, non seulement pour suivre ces dépenses, mais aussi pour mieux intégrer la prise en compte des changements climatiques dans les plans, programmes et projets du secteur du développement, pour améliorer la cohérence politique et assurer la réalisation de ces dépenses (comme indiqué dans le domaine d'intervention 2). Les changements climatiques devraient également être pris en compte dans les mécanismes d'évaluation des projets, en particulier dans l'analyse coûts-bénéfices dont l'objectif est d'assurer la meilleure rentabilité possible des investissements (comme indiqué dans les domaines d'intervention 3.1 et 3.2).

Certains pays en développement ont récemment mis en place, avec le soutien de la communauté internationale, des fonds climatiques nationaux. Ils représentent une occasion supplémentaire de mobiliser des investissements du secteur public en faveur de l'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles³⁴. Dans les pays où ces fonds sont mis en place, la communauté internationale devrait soutenir l'élaboration

32 Voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016.

33 D'après certaines estimations, les dépenses publiques que les pays en développement consacrent à l'agriculture, ont atteint approximativement 252 milliards de dollars en 2012 (voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016).

34 Voir, par exemple, le guide du PNUD à l'intention des décideurs, Financements mixtes pour la lutte contre les changements climatiques par le biais de Fonds nationaux de lutte contre les changements climatiques, disponible à l'adresse suivante: http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/low_emission_climate/resilientdevelopment/blending_Climatfinancésnationalfondsclimatiquesnational.html

de leurs portefeuilles d'investissements agricoles, en veillant à ce qu'ils reflètent l'importance donnée aux secteurs de l'agriculture dans les CPDN (INDC)/CDN (NDC) des pays, et en mobilisant des investissements d'origine tant nationale qu'internationale.

Améliorer la coordination entre les pays et les partenaires du développement

Les pays et les partenaires du développement cherchent depuis longtemps à mieux coordonner leurs efforts tant au niveau international qu'au niveau des pays eux-mêmes. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence du défi climatique, et du nombre important d'acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la lutte contre les changements climatiques, la nécessité d'une coordination renforcée entre toutes les parties prenantes impliquées est d'autant plus urgente.

Les pays en développement doivent coordonner au niveau national les différents appuis successifs reçus. La réponse internationale face aux changements climatiques est passée d'un modèle descendant à un modèle ascendant, accentuant l'appropriation et le leadership des pays. Ce glissement se reflète dans les CPDN (INDC)/CDN (NDC) elles-mêmes, ainsi que dans la conception opérationnelle du FVC et des autres instruments financiers affiliés à la CCNUCC. Les pays et les partenaires du développement se sont déjà engagés dans des démarches centrées sur les pays, à travers le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Au niveau international, les partenaires du développement devraient renforcer davantage la coordination de leur appui, en mobilisant différentes compétences et expériences afin d'obtenir des résultats plus importants sur le terrain. Il est nécessaire d'avoir un dialogue et une coordination de manière régulière, aux niveaux régional et international, par le biais des forums existants, tels que la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural. Des partenariats spécifiques complémentaires, favorisant une coordination plus étroite des appuis en faveur de la lutte contre les changements climatiques, tels que le nouveau partenariat multipartite CDN/NDC, sont des voies prometteuses pour améliorer la collaboration et la coordination des actions dans tous les secteurs.



5. CONCLUSION

L'Accord de Paris fournit le cadre dont la communauté internationale a besoin pour organiser une réponse globale aux changements climatiques. Les pays développés et les pays en développement doivent maintenant étayer leurs objectifs et leurs engagements par des actions de grande ampleur. La communauté internationale devrait appuyer les pays en développement dans ce sens, et les aider à rendre compte de leurs résultats auprès de la CCNUCC et des autres instances pertinentes.

Les secteurs agricoles méritent une attention particulière. Leur poids dans l'adaptation aux changements climatiques est claire, tout comme leur potentiel pour rehausser l'ambition d'atténuation des pays dans les années à venir. L'action en faveur du climat dans les secteurs agricoles peut aussi être vecteur de développement durable, et participer à la réalisation de l'ambition des pays, dans le cadre du Programme 2030. Afin de saisir ce potentiel de transformation, la communauté internationale doit répondre aux requêtes des pays en développement en priorisant ces secteurs en matière de soutien, ainsi qu'en remédiant aux défis et aux opportunités sectoriels spécifiques, décrits dans les cinq domaines d'intervention de ce document.

Une réponse concertée et coordonnée de la part de la communauté internationale sera nécessaire. Guidée par les conclusions de ce document et par sa nouvelle Stratégie organisationnelle sur les changements climatiques, la FAO s'engage à travailler avec les partenaires du développement afin de mettre en place cette réponse, de manière coordonnée.





RÉFÉRENCES

- FAO.** 2016. *The State of Food and Agriculture 2016. Climate change, agriculture and food security.* Rome, FAO. www.fao.org/3/a-i6030e.pdf.
- Flynn, C.** 2011. *Blending Climate Finance through National Climate Funds: A guidebook for the design and establishment of national funds to achieve climate change priorities.* New York, UNDP. www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/low_emission_climateresilientdevelopment/blending_climatefinancethroughnationalclimatefunds.html.
- OECD.** 2015. *Climate finance in 2013-14 and the USD 100 billion goal.* Paris, OECD. www.oecd.org/environment/cc/OECD-CPI-Climate-Finance-Report.htm.
- OECD.** 2016. *2020 projections of Climate Finance towards the USD 100 billion goal: Technical note.* Paris, OECD. www.oecd.org/environment/cc/Projecting%20Climate%20Change%202020%20WEB.pdf.
- Richards, M., Bruun, T.B., Campbell, B.M., Gregersen, L.E., Huyer, S., Kuntze, V., Madsen, S.T.N., Oldvig, M.B., Vseileiou, I.** 2015. *How countries plan to address agricultural adaptation and mitigation.* Washington, DC, CGIAR. www.landscapes.org/glf-2015/wp-content/uploads/sites/9/2015/12/CCAFS-INDC-info-note-Final.pdf.
- Strohmaier, R., Rioux, J., Seggel, A., Meybeck, A., Bernoux, M., Salvatore, M., Miranda, J., & Agostini, A.** 2015. *The Agriculture Sectors in the Intended Nationally Determined Contributions.* Rome, FAO. www.fao.org/3/a-i5687e.pdf.
- UNDP.** 2016. *Developing Country Support Needs for the Implementation of Nationally Determined Contributions (NDCs).* New York, UNDP. www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience-/country-needs-support-for-implementation-of-nationally-determine.html.
- UNFCCC.** Adoption of the Paris Agreement, 21st Conference of the Parties. Paris, United Nations. unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf.
- UNFCCC.** 2016. *Aggregate effect of the intended nationally determined contributions: An update. Synthesis report by the secretariat.* Bonn, Germany, UNFCCC Secretariat. unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf.

Les secteurs agricoles dans les contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC)

Les domaines prioritaires pour un appui international



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

www.fao.org/climate-change

climate-change@fao.org